



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général  
Generalsekretär  
Secretary General**

**LAW 17022-WGREVCOTIF  
03.04.2017**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OTIF ET AUX ORGANISATIONS  
RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

Groupe de travail du Secrétaire général sur la modification de la procédure de  
révision de la COTIF – Berne, 03-04.05.2017

Documents pour la session

En référence à la lettre circulaire du 16 mars 2017 (LAW-17003) convoquant le groupe de travail « Modification de la procédure de révision de la COTIF », qui se réunira les 3 et 4 mai 2017, je me permets de vous faire parvenir ci-joint les documents suivants :

- L’avis juridique (LAW-17034-WGREVCOTIF 3-01) de Mme Brölmann, experte reconnue en droit international public (voir curriculum vitae annexé).
- Le document du Secrétariat de l’OTIF (LAW-17020-WGREVCOTIF 3-02), sur la faisabilité d’une modification de la procédure de révision de la COTIF.

Madame Brölmann présentera personnellement son avis juridique lors de la session, si bien que les délégations auront l’occasion de lui poser des questions sur cet avis.

Une fiche d’inscription pour ce groupe de travail était jointe à la lettre circulaire du 16 mars 2017. Elle aurait dû être renvoyée dûment remplie au Secrétariat au plus tard le **31 mars 2017**. Les États et les organisations internationales intéressées, qui ne l’ont pas encore fait, sont **expressément invités** à renvoyer ce formulaire **aussi rapidement que possible** au Secrétariat ([secretary.general@otif.org](mailto:secretary.general@otif.org)).

Le Secrétariat de l’OTIF prie par ailleurs instamment les États et les organisations internationales intéressées de bien vouloir lui communiquer leurs éventuelles prises de positions ou remarques au sujet des documents mentionnés ci-dessus d’ici le

**24 avril 2017 au plus tard.**

Ces prises de position et ces remarques seront portées à la connaissance des États et des organisations internationales intéressées participant au groupe de travail « Modification de la procédure de révision de la COTIF ».

Tous les [documents](#) seront également mis à disposition sur le site web de l’OTIF.



(François Davenne)  
Secrétaire général

**Annexes**

**Copie aux organisations et associations internationales intéressées:**

**Organisations et associations internationales intéressées**

- Agence ferroviaire européenne (ERA)
- Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU)  
Division des transports
- Economic Cooperation Organization (ECO)
- Gulf Cooperation Council (GCC)
- Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)
- Organisation for Co-operation between Railways (OSJD)
- Association internationale des usagers d'embranchements particuliers (AIEP)
- Communauté européenne du rail et des compagnies d'infrastructure (CER)
- European Intermodal Association (EIA)
- European Rail Freight Association (ERFA)
- European Rail Infrastructure Managers (EIM)
- Organisation of Tariff and Transport Experts (IVT)
- Comité international des transports ferroviaires (CIT)
- Union internationale des chemins de fer (UIC)
- International Federation of Freight Forwarders Associations (FIATA)
- Union arabe des chemins de fer (UACF)
- Union internationale des wagons privés (UIP)
- Union internationale des transports publics (UITP)
- Union Internationale des sociétés de transport combiné Rail-Route (UIRR)